

# FONCTIONNEMENT DE L'ALGORITHME

## MVT1D

### Comment l'algorithme attribue-t-il les postes dans MVT1D ?

Pour chaque vœu, il est fait un classement des professeurs l'ayant demandé. L'algorithme départage les professeurs ayant sollicité ce poste selon l'ordre indiqué dans la circulaire mouvement (point V – AFFECTATIONS, page 6). Pour rappel :

#### 1. Priorité croissante

Certains postes nécessitent la détention de titres. Les enseignants détenteurs du titre requis sont prioritaires pour obtenir le poste. Les exigences classent les priorités. Pour rappel, plus le nombre associé à l'exigence est petit, plus la priorité est élevée. La priorité la plus courante (sans particularité) est de « 80 ». Voir détails en annexe 5.2 de la circulaire mouvement (« *les critères d'exigences et l'ordre de priorité d'obtention des postes* »).

Ex : un professeur ayant la certification CAPPEI aura une exigence 31, un professeur sans titre aura une exigence 40. Le 1<sup>er</sup> aura donc la priorité sur le 2<sup>nd</sup> pour obtenir le poste spécialisé que les 2 auraient demandé.

#### 2. Barème décroissant

Les éléments de barème sont détaillés dans l'annexe 5.1 de la circulaire mouvement.

#### 3. Rang du vœu croissant

Le candidat qui a placé le vœu le plus haut dans sa liste de vœux est prioritaire.

#### 4. Sous-rang de vœu croissant

Les professeurs ont la possibilité de classer les postes au sein d'un vœu groupe ou d'un vœu MOB. Le rang de classement est observé pour départager les candidats en cas d'égalité aux 3 critères précédents. Un exemple pour illustrer le fonctionnement du sous-rang de vœu :

Un candidat C1 saisit un vœu précis sur un poste « B » en 3<sup>ème</sup> rang. Son vœu est considéré comme au rang 3.1.

Un candidat C2 saisit un vœu groupe en 3<sup>ème</sup> rang, qui contient le poste « B ». Il a ordonné ainsi les postes au sein du groupe : 3.1 poste A, 3.2 poste B, 3.3 poste C.

Ainsi pour le poste B, son vœu est considéré comme au rang 3.2.

A priorité et barème égaux, ce sera donc le candidat C1 qui obtient le poste B (3.1 > 3.2)

Si le candidat C1 saisit ce vœu en 4<sup>ème</sup> rang, son vœu est considéré comme au rang 4.1. C'est alors le candidat C2 qui obtient le poste (3.2 > 4.1)

#### 5. Discriminant croissant

Les 4 discriminants utilisés en cas d'égalité aux 4 critères de classement précédents, sont détaillés dans la circulaire mouvement page 7 :

- L'ancienneté générale de service.
- L'ancienneté de fonction éducation nationale.
- L'ancienneté de fonction enseignant du 1<sup>er</sup> degré.
- Aléatoire : lors de votre participation au mouvement, un numéro vous est attribué. C'est le numéro le plus fort par ordre décroissant qui obtiendra le poste.